

DECISION MUNICIPALE n° D20240730-090

Mairie d'Ussel

Département de la Corrèze République Française			Service	Service Culturel
			Туре	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture		
Spectacle	La folle et inconvenante histoire des femmes			
Dates	Jeudi 20 et vendredi 21 mars 2025			
Lieu	Cinéma-théâtre Le Carnot			
Attributaire	SARL Le Funambule			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle LA FOLLE ET INCONVENANTE HISTOIRE DES FEMMES produit par SARL LE FUNAMBULE - domiciliée 53 rue des Saules -75018 PARIS – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle LA FOLLE ET INCONVENANTE HISTOIRE DES FEMMES présenté le jeudi 20 mars 2025 à 20 h 30 [séance tout public], et vendredi 21 mars 2025 à 10 h 00 [séance scolaire], au cinéma-théâtre Le Carnot d'Ussel.

Article 3: Le montant total de cette prestation s'élève à 4 657.83 € T.T.C. :

- 2 cessions 4 220 €,
- Voyages 437.83 €.

Les frais de restauration pour 2 personnes, le mercredi 19 mars 2025 (soir) et le jeudi 20 mars 2025 (midi et soir), ainsi que les hébergements (4 nuitées) le mercredi 19 et le jeudi 20 mars 2025, sont à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 4: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 juillet 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE